

Normes et principes

Principes de bonnes pratiques

Extraits du document :

- Le Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux, *Engager effectivement les Canadiens dans la citoyenneté mondiale : Déclaration de principes sur l'engagement du public*, P.6-7. Version révisée en novembre 2010.

« Plusieurs activités d'engagement du public au Canada sont novatrices et efficaces, mais on peut toujours s'améliorer. L'application de normes améliorerait la pratique de l'engagement du public et donnerait la preuve de résultats positifs. L'expérience nous a appris que plusieurs facteurs accroissent l'efficacité des activités d'engagement du public. Ces facteurs sont analogues aux critères d'un sain développement sur le plan international.

Si l'engagement du public exige des approches diversifiées, il doit néanmoins respecter quelques normes clés. En voici quelques-unes :

- **Pertinence** : proposer des activités adaptées, pertinentes et intéressantes pour les participants. En particulier quand on s'adresse à des publics nouveaux et non traditionnels;
- **Constance et sens du long terme** : les activités d'engagement du public agissent avec le temps et l'apprentissage se nourrit d'expérience et d'évaluation. On obtient de meilleurs résultats avec une stratégie échelonnée sur plusieurs années.
- **Action** : il faut expliquer clairement aux participants comment ils peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté globale et les étapes à suivre pour provoquer un changement positif. Il faut créer des occasions d'engagement plus profond et d'action soutenue.
- **Participation et partenariat diversifiés** : il faut faire participer et associer au projet des Canadiennes et des Canadiens de différents secteurs et de divers endroits (secteur privé, secteur de l'éducation, jeunes, groupes de la diaspora, grands médias).
- **Multipllicité d'approches** : la diversité des expériences personnelles, des niveaux d'études, des degrés d'engagement et des modes d'apprentissage exige qu'on ait recours à plusieurs types différents d'engagement du public.
- **Appropriation en collaboration grâce à une planification participative** : tous les intéressés devraient être associés à la planification et à la mise en œuvre des activités d'engagement du public.
- **Évaluation et réflexion** : il faut dès le départ incorporer à la conception des activités des mesures d'impact et de changement et des mécanismes de réflexion de manière à pouvoir mesurer la réussite, documenter les leçons à tirer et incorporer aux prochaines activités les adaptations nécessaires
- **Conception novatrice, créative et/ou engageante** : le recours à des outils d'engagement non traditionnels (nouveaux médias, simulations, activités artistiques, techniques d'éducation populaire), à des méthodologies différentes et à divers foyers d'intérêt est indispensable pour sensibiliser des populations qui sont restées exclues jusqu'ici. »¹

¹ Le Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux, *Engager effectivement les Canadiens dans la citoyenneté mondiale : Déclaration de principes sur l'engagement du public*, P.6-7. Version révisée en novembre 2010.